

Empreintes

1967-2017 :

le Parc national,
une histoire pour demain

50 ANS

N°40
2017



Sommaire

Les 50 ans du Parc national

La création du Parc national
des Pyrénées

Pages 4-8

L'intérêt historique
pour la grande faune

Pages 9-14

L'émergence
de la thématique flore

Pages 15-17

Le Parc national,
acteur de la vie des vallées

Pages 18-22

Éduquer et sensibiliser

Pages 23-27

Les nouveaux défis
du Parc national des Pyrénées

Pages 28-31

Empreintes

Le journal du Parc national des Pyrénées

Parc national des Pyrénées

Villa Fould - 2 rue du IV Septembre
65007 Tarbes cedex

Directeur de publication: Marc Tisseire

Chef du service Communication: Marie Hervieu

Coordination/ Rédaction: Caroline Bapt

Iconographie: C. Bapt / C. Cuenin / D. Pelletier

Ont participé à ce numéro: M. Aubry / J. Burre Espagnou / M.-L. Cardenau / C. Cognet / J. Combes / J.-P. Cournet / J.-P. Crampe / F. De Barros / E. Deutsch / G. Dos Santos / L. Garcia / C. Gerbet / C. Habas / M. Hervieu / O. Jupille / D. Q. Lam / G. Largier / G. Nogué / D. Penin / D. Peyrusqué / M. Razin / E. Sourp / J.-G. Thiebault / R. Vial

Photos: © J.-P. Armary / G. Besson / Y. Bielle / E. Boyer / A. Buttifant / M. Cabidoche / J.-P. Crampe / J. Démoulin / P. Dunoguié / E. Farand / E. Florence / B. Glass / Y. Haure / M. Hervieu / O. Jupille / N. Laffeuillade / D. Q. Lam / F. Luc / P. Meyer / L. Nédélec / G. Nogué / D. Pelletier / E. Sailler / C. Sallabery / J. Le Souder / C. Verdier - Parc national des Pyrénées / L. Gire - Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées / M. Pinaud - Office du tourisme de Cauterets / Morel Delaigue Paysagistes /

Conception: OGHAM Castanet 31320

Impression: DELORT Castanet 31320

Rejoignez-nous sur

facebook

www.pyrenees-parcnational.fr

Photo de couverture: Jean-Pierre Armary, garde-moniteur
du Parc national des Pyrénées, en tournée d'observation en 1984



Nous fêtons cette année les 50 ans du Parc national des Pyrénées et célébrons ensemble l'action du Parc national sur le territoire.

La création d'un Parc national dans les Pyrénées aurait dû être, dès le début, un mariage heureux entre un territoire et une institution, car l'idée de formaliser la protection de nos espaces naturels exceptionnels est née bien avant le décret de création du 23 mars 1967. Cependant, connaissant l'amour des habitants de nos vallées pour leurs montagnes, l'administration d'État a, pendant un temps, sous-estimé le sentiment communautaire et indépendant des populations locales.

Cinquante ans plus tard, malgré la méfiance initiale des différents acteurs et malgré de nombreux obstacles, un long chemin vers la confiance mutuelle a été parcouru, grâce, en particulier, à l'engagement quotidien du Parc national sur le terrain pour l'avenir de nos vallées.

L'espace restreint de cet éditorial ne me permet pas de citer l'ensemble des actions réalisées dans le domaine de la connaissance, de la préservation, de l'éducation, de l'aménagement du patrimoine naturel et historique de nos territoires. C'est pourquoi, je souhaite dédier ce numéro d'Empreintes à tous les personnels du Parc national des Pyrénées, en Béarn et en Bigorre, dans les secteurs et au siège, qui par leur engagement ont contribué à cette belle aventure qui dure depuis 50 ans. Travailler au Parc national des Pyrénées, comme garde-monteur ou dans les services, c'est plus qu'un métier, c'est une vocation, et c'est la qualité du travail effectué qui a permis de construire ce mariage heureux, que j'évoquais, entre un territoire et une institution.

Ce travail quotidien permet aussi la parution de ce superbe numéro d'Empreintes que j'espère vous apprécierez.

Bonne lecture.

Laurent GRANDSIMON

Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées



Oui, au Parc National, mais avec des garanties !
" La coexistence du Parc et des Stations de Sports d'Hiver, est souhaitable "
déclare M. Guy EBRARD, devant les élus du Bas-Ossau, au Pourtalet

LE PROJET DE PARC NATIONAL
Au Conseil Municipal de Laruns, on trouve la mariée trop belle
et, en bons Ossalois, on se méfie

Remous autour de la création du Parc National
Un métal en gestation

La création du Parc national des Pyrénées

« Je suis en plein boum pour le Parc national et en pleine bagarre ; ceci est une rude épreuve pour les nerfs. »

Ainsi Pierre Chimits, Ingénieur des Eaux et Forêts missionné par le ministère de l'Agriculture pour la création d'un parc national pyrénéen, correspond-il en juillet 1964.

Les gardes-moniteurs en tournée de surveillance isards en juillet 1968 avec Emile Labit, garde-moniteur et Marcel Carrère, chef du secteur, Jean-Pierre Armary, garde-moniteur, secteur de Luz Saint-Sauveur et Claude Massoure, Maire de Luz Saint-Sauveur

Ci-dessus, articles de la République des Pyrénées parus entre avril et septembre 1964

La création du Parc national des Pyrénées entériné par le décret du 23 mars 1967, se déroule dans une ambiance tumultueuse et passionnée.

Et pourtant l'idée de la nécessaire préservation de ces espaces naturels exceptionnels n'est pas nouvelle sur un territoire qui compte, dès 1921, des sites tels que Gavarnie classés « monuments naturels ». En 1935 déjà, l'administration des Eaux et Forêts amorce un projet de parc national pyrénéen sur la région de Cauterets. Processus interrompu par la guerre puis réengagé mais classé sans suite: le rapport des forestiers locaux indique que la trop forte fréquentation touristique et l'exploitation des estives vont à l'encontre du concept international de parcs nationaux. Celui-ci préconise en effet la sanctuarisation des espaces. De même, la commune de Cauterets délibère en 1942 en faveur de la création d'un parc national afin de préserver le territoire - notamment son tourisme thermal - d'aménagements hydro-électriques tout en conservant affouage, pacage, pêche, chasse...

C'est ainsi que, déjà, émerge une spécificité des parcs nationaux à la française: cette volonté de concilier intérêts naturalistes et scientifiques, accueil des touristes et maintien d'une activité économique traditionnelle.

La mobilisation d'associations, intellectuels, collectivités, administrations... participe à faire de la loi de création des parcs nationaux, une loi de prestige adoptée en juillet 1960 par l'Assemblée nationale. Abordant les grands principes, cette loi courte (huit articles) laisse une grande liberté au pouvoir réglementaire et au niveau local, pour prendre en compte les spécificités de chaque projet. Et des spécificités dans les Pyrénées, il y en a...



Un Parc oui, mais...

Le ressenti général semblait plutôt favorable à la création d'un parc national pyrénéen, preuve en est le vœu formulé par le Conseil général des Hautes-Pyrénées en faveur d'une étude de projet.

Pourtant, Georges Hias, conservateur des Eaux et Forêts en retraite missionné par le Ministère de l'Agriculture pour mener une étude préliminaire, soulève bien des difficultés à surmonter. Malgré l'intérêt de conservation du patrimoine naturel autour des régions de l'Ossau, de Cauterets et du Néouvielle, les nombreux projets d'équipements touristiques (cirques d'Anéou et d'Ansabère, Gavarnie, Troumouse...) et d'infrastructures routières, d'hydro-électricité, l'importance des activités et de l'organisation agropastorales, des activités liées à la chasse (vallée d'Ossau...) et la réelle volonté d'indépendance des Pyrénéens apparaissent comme des freins à cette création.

En décembre 1963, malgré les premières réticences de la population, le Ministère de l'Agriculture entreprend officiellement les enquêtes préalables à la création du Parc national des Pyrénées et missionne pour ce faire, Pierre Chimits. Auteur enthousiaste d'une étude sur la faisabilité d'un « Parc national de Cauterets » (1960) et tenant compte du rapport de Georges Hias, il préconise une zone centrale de parc national limitrophe avec l'Espagne sur 80 km et prenant la forme d'une bande allongée souvent réduite à moins de 2 km de large.

Ce découpage résulte d'après négociations et de la volonté d'exclure certains territoires de la zone de protection (projet de stations de ski, zones de chasse...). Spécificité française, le projet de parc national intègre une vaste zone périphérique répartie sur soixante et une communes en Hautes-Pyrénées et Basses-Pyrénées (aujourd'hui Pyrénées-Atlantiques). En son sein, des dotations soutiennent les aménagements et le développement local.

L'administration n'a pas pris l'ampleur du fort sentiment d'appartenance et d'autonomie des Pyrénéens.

En septembre 1964, une campagne d'information lance la procédure de création avec la diffusion d'un bulletin d'information. Maladresse dans la rédaction, partis pris des opposants, manque de concertation ou absence d'information... ? Toujours est-il que les résultats ne se font pas attendre et une hostilité réelle et passionnée naît.

- Le monde pastoral craint pour la gouvernance de ses activités traditionnelles (article 6: « Le directeur du Parc national peut, afin d'éviter une dégradation des pelouses et des alpages, fixer le nombre maximum d'ovins et de caprins susceptibles d'être admis dans chaque alpage »).
- Les élus redoutent la perte de leurs prérogatives et le refus d'aménager leur territoire (article 20: « Les maires ne peuvent délivrer les permis, permissions, alignements, autorisations [...] qu'avec l'accord du directeur du Parc national »). D'autant que pour Pierre Chimits: « Nous sommes en pleine épidémie de "stationite" de ski. »
- Alors que des battues sont à nouveau autorisées, la gestion de l'ours et sa protection divisent.
- Dans chaque commune, les débats s'organisent et nourrissent la polémique. Globalement, la population s'inquiète.

Les 50 ans du Parc national

« En vallées des gaves comme ailleurs, la population est réputée pour son opposition à l'État. Les élus ont l'impression que l'administration centrale veut les spolier en leur prenant des terrains dont ils n'auront plus la maîtrise » confie Georges Azavant, élu de la mairie d'Argelès-Gazost et futur président du conseil d'administration du Parc national.

Des associations opposées au Parc national voient le jour (« Association pour la défense et la promotion du patrimoine des vallées de Luz, de Saint-Savin et d'Azun », « Association pour la défense et la promotion de la vallée d'Ossau ») portant une parole contradictoire, systématique, parfois virulente et riche d'écrits.

Le Docteur Lebreton, conseiller général d'Aucun, farouche opposant au Parc national scanderà :

« Parc national = danger de mort ».

Des compromis pour un consensus...

Face aux blocages persistants, l'administration centrale change de posture et se fait persuasive envers la population et les élus locaux à l'occasion de réunions cantonales organisées inlassablement par Pierre Chimits et les sous-préfets.

D'importantes réunions d'information se tiennent en présence de personnalités telles que le conseiller technique au cabinet du ministre de l'Agriculture, Jean Servat, et du directeur du Parc national de la Vanoise, Maurice Bardel. La parole est libre, souvent monopolisée par l'opposition cristallisée autour des conseillers généraux dont André Fabre pour le canton de Laruns, le Docteur Lebreton pour le canton d'Aucun, le Docteur Perus pour le canton d'Argelès, Urbain Cazaux pour celui de Luz Saint-Sauveur et le Docteur Ebrard pour le canton du Bas-Ossau.

Paul Cardebat, maire d'Arcizans-Dessus, pose ainsi le décor : « Salut noble Béarn ! Non, Messieurs, il n'est pas possible, et ne sera pas, que 73 communes (...) entrent dans l'obéissance d'un fonctionnaire, roitelet administratif nouvelle vague de ce vingtième siècle finissant, qui, du haut de son hélicoptère, en maître absolu, régnerait sur nos 210 000 hectares (...) »

Un voyage organisé en Vanoise en novembre 1964 pour les élus cantonaux permet de faire considérablement évoluer leur perception en les confrontant à la réalité du premier parc national.

« Dans cette affaire, on doit pouvoir tout concilier » avance René Billières, député des Hautes-Pyrénées.

Ainsi, les conseils généraux et les chambres d'industrie et d'agriculture des deux départements délibèrent favorablement, souvent avec des réserves, en faveur du projet.

La consultation des communes, plus réticentes, donne une majorité défavorable au projet de parc national en septembre 1965, puis très légèrement favorable en octobre.

Les délibérations :

- Basses-Pyrénées :
(actuelles Pyrénées-Atlantiques)
23 communes favorables
6 défavorables
- Hautes-Pyrénées :
29 communes favorables
25 défavorables

... et une création

D'avril à mai 1966, intervient la procédure d'enquête publique ouverte par le Premier ministre. Malgré des concessions de dernière minute relatives au tracé mais grâce à la garantie de la préservation des intérêts locaux, du maintien des activités traditionnelles et de la capacité d'engager des programmes de développement économique, le projet n'est que peu modifié.

Le 23 mars 1967, le Parc national des Pyrénées est créé. Pierre Chimits en est son premier directeur (1967-1977).

Une évolution au fil du temps

Une certaine animosité et une méfiance vis-à-vis de l'établissement public ne s'évanouissent pas avec la création officielle du Parc national des Pyrénées. Composé majoritairement de fonctionnaires, le conseil d'administration entretient ce qui est vécu comme un rapport de force défavorable aux élus locaux.

Ce sentiment ne s'estompe qu'à compter de 2006, alors que la loi relative aux parcs nationaux donne davantage de pouvoirs aux élus locaux. Georges Azavant, alors président du conseil d'administration du Parc national confirme : « Les élus ont eu l'impression de reconquérir leurs prérogatives. »

Mesure imposée par les élus, le recrutement de gens des vallées au poste de garde-moniteur contribue à une certaine appropriation du Parc national par les valléens. Leur connaissance du territoire et de ses habitants permet de créer du lien.

« De toute façon, ce qui faisait un peu passer la pilule, c'étaient les emplois et les subventions » relate Michel Cauhapé, garde-moniteur en vallée d'Aspe.

Dates clés :

- 22 juillet 1960 : loi fondatrice des Parcs nationaux de France
- 23 mars 1967 : décret de création du Parc national des Pyrénées
- 14 avril 2006 : nouvelle loi relative aux Parcs nationaux de France
- 15 avril 2009 : nouveau décret relatif au Parc national des Pyrénées
- 28 décembre 2012 : décret d'approbation de la charte du territoire du Parc national des Pyrénées





Les gardes-moniteurs en 1970

Identifier le Parc national des Pyrénées

Pour que le Parc national existe, il doit être identifiable sur le terrain. Les trente-trois gardes-moniteurs « du cru et fils de paysans », en « pionniers d'une aventure », connaissent parfaitement le territoire. Avec détermination et polyvalence, ils lui donnent corps en le matérialisant. Dans chaque vallée, de grands travaux sont mis en œuvre.

Ces aménagements rendent le Parc national plus accessible tout en canalisant le flux de touristes de plus en plus prégnant. Morceaux choisis...

Poser des limites au Parc national des Pyrénées

Espace préservé de toute dégradation par une réglementation stricte, la zone centrale du Parc national est délimitée par des silhouettes rouges d'un isard sur fond blanc, peintes à même la roche par les gardes-moniteurs jusqu'aux plus hautes crêtes.



Jean-Claude Caens, garde-moniteur, marque les limites du Parc national en 1990

Les 50 ans du Parc national

Des centaines de kilomètres de sentiers de randonnée créés

« Hormis l'exigence technique d'une inclinaison de pente ne devant excéder les 20 % pour ne pas réserver l'accès à une élite de la montagne et éviter le ravinement par les eaux de pluie, les propositions de tracés et de parcours émanaient des gardes-moniteurs eux-mêmes, tout comme l'encadrement des travaux d'ailleurs. La construction des sentiers fut effectuée par des équipes de migrants saisonniers venant d'Espagne et du Portugal et dont les conditions de vie sont décrites comme étant très sommaires.

Il fallait faire des levées de terrain pour faire les travaux l'année d'après. Il fallait faire des calculs pour faire des cubages de rochers, de terre. Cela nous le faisons pendant l'hiver. Il y avait des entreprises mais c'est nous qui étions chargés de surveiller les travaux. [...] Nous devions y être quasiment tous les jours. [...] Maintenant, on ferait tout cela avec des pelles mécaniques. » rappelle Georges Chourré, garde-moniteur en vallée de Luz-Gavarnie.

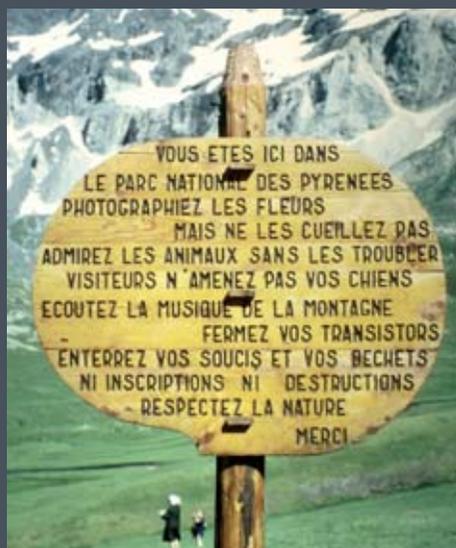
Une signalétique propre au Parc national des Pyrénées, calquée sur le modèle développé par le Parc national de la Vanoise

« On faisait de grands panneaux avec des rondins, c'était un boulot pas possible. On mettait deux mois pour faire un panneau comme ça [...]. Les lettres, on les faisait à la défonceuse, avec des gabarits. [...] On a passé des hivers entiers à faire ça... » témoigne Gaston Nogué, garde-moniteur puis chef de secteur en vallée de Luz-Gavarnie.



Démontage avant l'hiver d'un panneau par le garde Georges Chourré

Georges Azavant, pourtant partisan du Parc national, se rappelle: « À l'origine, le Parc national n'apparaît qu'au travers d'interdits. Les panneaux d'interdiction étaient un cauchemar! ».



Des travaux de terrassements pour construire des plateformes, des aires de pique-nique, des campings...

« Dans les premières années, plus fort qu'ailleurs, l'aménagement a été exceptionnel ici... À cause de notre chef de secteur, nous avons fait des choses qui n'ont pas été faites dans les autres secteurs. [...] De nos mains, on a construit la porte du Parc national, là-haut. On a été les maîtres d'œuvre, les maçons, les menuisiers... des travailleurs de force pour aménager toute la plateforme autour, les parkings. [...] Les Espagnols sont venus pour les chemins. Mais les gros aménagements, c'est nous. On a fait les tables en béton, des aires de pique-nique. [...] Au barrage du Tech, la commune a repris un camping qui a été fait par le Parc national. La commune a financé, le Parc national aussi, mais avec les bras, les terrassements... » se remémore Christian Habas, garde-moniteur en val d'Azun.



Construction de la porte du Parc national en 1970 en vallée de Luz-Gavarnie par Emile Labit et Georges Chourré, gardes-moniteurs

La gestion des déchets en montagne

La fréquentation du milieu montagnard s'accélère au rythme des infrastructures. La gestion des déchets fait partie intégrante du quotidien des gardes-moniteurs en été. Les mœurs ont évolué, un peu grâce à eux. « Il y avait un truc qui m'avait marqué. C'était les déchets, il faut savoir qu'au début du Parc national, on a descendu 300 sacs de poubelles, boîtes... du refuge de la Brèche de Roland et autant du refuge de Bayscelance, le refuge du Vignemale... le gardien montait les boîtes de conserve et les jetait là, derrière... il y en avait des tas. Plus, tout ce qu'il y avait dans les sommets... Pour remédier à cela, on a mis des poubelles, partout. [...] Alors on passait 3 mois d'été à vider les poubelles [...] et puis un jour j'ai décidé de les enlever. Au début, il ne fallait surtout pas laisser faire le tas... et ça a marché, et depuis ça marche... » relate Gaston Nogué.

Refuges et cabanes

Refuge du Larry (1969)... refuge d'Ayous (1970)... refuge d'Arlet (1971)... refuge de Migouélou (1971)... refuge des Espuguettes (1971)... refuge de Barroude (1973)... le Parc national des Pyrénées entreprend la construction de cabanes et refuges. La petite histoire retiendra que Pierre Chimits, directeur du Parc national et pêcheur émérite, voit un intérêt certain à positionner ces structures d'accueil pour les randonneurs, à côté de lacs afin d'attirer également les pêcheurs.



Le refuge de Barroude en 1981

L'intérêt historique pour la faune

« Une fois les premiers aménagements réalisés, les limites posées et les sentiers balisés, les gardes-moniteurs ont commencé à se préoccuper de mieux connaître le patrimoine naturel. »

se souvient Gérard Nogué, garde-moniteur en vallée de Luz-Gavarnie.

Christian Habas, garde-moniteur, en suivi Gypaète barbu



Jean-Paul Crampe, chef du secteur de Cauterets, en relevé de données Isard

Conscient de l'importance de connaître la richesse et la diversité de ce patrimoine afin de mieux le préserver, le Parc national mène dès ses débuts un travail d'inventaires.

Comment procéder ?

Quelles espèces suivre ?

Tout est à inventer.

Omniprésent dans la culture montagnarde locale, l'Isard focalise tous les ressentis lorsque, à la création du Parc national, la chasse de ce gibier emblématique est interdite en zone centrale du territoire. Le choix d'une tête stylisée d'isard rouge sur fond blanc pour en baliser les limites est évocateur de son rôle symbolique dans l'histoire et les débuts du Parc national des Pyrénées.

Rien de surprenant alors que le comptage des isards soit l'une des premières missions naturalistes confiées aux gardes-moniteurs.

L'établissement laisse par ailleurs beaucoup de liberté à ces enfants du pays, montagnards avant tout, pour

exprimer leurs envies et leur passion sur le terrain. C'est ainsi que leur attrait pour les grands espaces les conduit à développer une connaissance naturaliste personnelle : l'ours mais aussi les rapaces, les galliformes, passereaux, marmottes... la faune, puis un peu plus tard la flore, sont au centre des intérêts.

La relation à l'animal sauvage change. Le garde-moniteur redescend désormais avec des notes d'observation répertoriant tout indice de présence des espèces étudiées. De sa connaissance dépend la préservation de la faune.

« Le chargé de mission, Jean-Pierre Besson, dès qu'il sentait qu'un agent mordait à un truc, il l'incitait à y aller, sur des intérêts, des passions. » se remémore Christian Ringeval, garde-moniteur en vallée de Luz-Gavarnie.

L'Isard protégé en zone centrale du Parc national

L'interdiction de la chasse dans le Parc national est un acte fortement symbolique notamment pour l'Isard.

Décision salvatrice pour cet ongulé dont les effectifs évoluent fortement grâce à des espaces refuges protégés beaucoup plus vastes.

La connaissance fine de l'animal par les valléens est un élément déterminant dans l'invention de la nouvelle démarche d'inventaire. Au gré de leur tournée, les gardes-moniteurs procèdent au repérage des sites fréquentés par l'Isard, et au comptage des individus. Ce dénombrement simplifié permet de rendre compte aux populations locales d'une croissance rapide du nombre d'isards.

En 1984, la méthode dite de « pointage-flash » marque une étape de progrès dans le dénombrement des ongulés. En s'attachant à détailler la composition de la population en classes d'âge et de sexe, le suivi devient qualitatif. Cette entreprise difficile sur un si vaste territoire montre rapidement ses limites. Les données collectées doivent être exploitées comme des indicateurs d'abondance et non comme des valeurs absolues. Cependant, ce protocole révèle assez bien les grandes tendances démographiques.

Ainsi, après une croissance régulière, on atteint le record absolu, avec 6553 isards dénombrés au printemps 2000. Puis la population entre dans une phase de fluctuations différentes selon les vallées, engendrées par divers événements épidémiques ou climatiques. Progressivement se met en place un phénomène généralisé de régulation naturelle dont une conséquence est d'harmoniser l'effectif de la population avec les ressources et la capacité d'accueil des territoires.

Pour aller plus loin dans la compréhension : une étude novatrice

Soustraite partiellement à la chasse depuis 1956 et totalement depuis 1967, relativement isolée des populations voisines par le relief, la population de près d'un millier d'isards occupant la zone cœur en haute vallée de Cauterets est l'objet d'une étude unique sur les capacités biologiques d'une population en évolution naturelle.

Ainsi, dès 1987, durant vingt-cinq ans, une étude de la mortalité basée sur 1069 cadavres répertoriés permet de préciser les performances de survie de l'isard en absence de chasse. L'examen des cornes permet de déterminer l'âge et le sexe de ces individus, des valeurs jusqu'alors inconnues chez cette espèce, comme sur le chamois.

L'isard s'avère être un ongulé particulièrement longévif :

- Longévité moyenne
chez la femelle : 10,98 ans
chez le mâle : 11,83 ans
- Longévité maximale
chez la femelle : 24 ans
chez le mâle : 20 ans

Pour comprendre plus finement le fonctionnement démographique et spatial de cette population, dès 1993, un programme de marquage et de suivi à long terme est mis en œuvre durant vingt ans. 547 animaux de tous âges et des deux sexes sont marqués. Durée de vie, comportements social et spatial, cycle de reproduction... des milliers d'observations permettent de faire émerger une grande diversité comportementale. De plus, la connaissance de l'histoire de vie complète de 104 femelles marquées permet de mettre en évidence une énorme disparité de performances en termes de survie et de reproduction. Elle révèle l'importance des qualités individuelles sur le devenir de la population en favorisant une très forte sélection naturelle.

L'isard, espèce sentinelle écologique

Les résultats de ce suivi sur le long terme d'une population d'isards évoluant librement et naturellement sont encore aujourd'hui salués par la communauté scientifique. L'isard, par son abondance, sa facilité d'observation, sa représentativité de la faune montagnarde et sa sensibilité environnementale, apparaît comme une espèce sentinelle capable notamment de révéler les conséquences des épidémies des ongulés de montagne ou encore des retombées prévisibles du changement climatique en cours sur l'écosystème montagnard.

L'aide du Parc national au repeuplement de l'aire d'adhésion

À partir de 1984, le Parc national collabore largement au repeuplement en isards de certains massifs situés en aire d'adhésion ou dans d'autres massifs plus lointains (Estibette-Granquet, Arbizon en vallée d'Aure, Jaout en vallée d'Ossau, pic du midi d'Arrens en val d'Azun, pic de Soulom et du Cabalirros en vallée de Cauterets, pic des Escaliers en Haute-Soule). C'est sous la ferme condition d'un engagement de gestion raisonnable par les sociétés de chasse, qu'il autorise des prélèvements d'individus dans sa zone centrale.



La mortalité naturelle: une source intéressante de données sur l'âge et la biométrie de l'isard

« En zone centrale, sans la chasse, les effectifs d'isards avaient fortement progressé alors qu'au début des années 1990, des sites de la zone périphérique ont vu leur population d'isards atteindre un niveau très bas. Il y eut une prise de conscience. Des mesures draconiennes de prélèvement quasi nul ont été mises en œuvre pour restaurer la population. L'arrivée d'isards de la zone centrale du Parc national y a beaucoup contribué. Comme cela a été le cas en 2015 au pic des Escaliers au Pays basque. » se souvient Philippe Etcheveste, président de la Fédération des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques.





Un suivi transfrontalier pour le Gypaète barbu

Ce n'est qu'en 1960 que la première aire de nidification du Gypaète barbu est découverte par les frères Terrasse, ornithologues émérites, en vallée d'Ossau. Un réseau d'observateurs animé par le Fonds d'intervention pour les rapaces, se met alors en place en Pyrénées occidentales.

À la création du Parc national, les gardes-moniteurs observent spontanément le plus grand rapace d'Europe. Sans protocole véritable, au fil de leurs tournées, les carnets de terrain s'emplissent : déplacements de l'oiseau, lieu d'observation, nidification... Ainsi, dès 1970, cinq couples de gypaètes sont recensés dans le Parc national.

Ce suivi empirique fait place à une véritable méthodologie de comptages des grands rapaces à partir de 1990, grâce à un partage de compétences avec le Parc national des Écrins. La formation du « référent Rapaces » du Parc national des Pyrénées (1970-2007), Christian Habas, garde-moniteur en val d'Azun,

permet de faire évoluer les connaissances naturalistes.

« Je suis allé voir la méthode que Christian Couloumy, responsable de l'aigle dans les Écrins, utilisait pour les comptages au mois de mars, relate Christian Habas. J'ai proposé de les faire ici. Le directeur m'a donné son accord. [...] Il y avait, depuis le haut de la vallée jusqu'en bas, entre vingt et vingt-cinq points d'observation. Deux gars par point, cinquante personnes, vingt-cinq talkies-walkies, une longue-vue par point... Nous avons fait toutes les vallées, secteur par secteur. Le comptage durait une semaine ! Tout le monde participait, les gardes, les collègues du siège et les partenaires... Moi, je coordonnais tout. Le matin, j'informais sur la méthode. On se parlait au talkie-walkie en suivant l'oiseau des jumelles : " Tu l'as ? Tu le tiens, bon, tu le suis ! ". Nous avons réussi à bien connaître tous les couples de gypaètes et d'aigles. Cela a demandé des moyens humains, financiers et matériels importants. Cela a duré jusqu'en 1998. Les résultats ont été fabuleux. »

Le suivi des couples nicheurs se poursuit dans chaque vallée avec des moments clés : juin pour constater l'envol des premiers jeunes, l'automne pour observer les parades nuptiales et un nouveau cycle de reproduction.

Les gypaètes ne connaissent pas de frontière...

La mise en place du programme européen Life « Grande faune pyrénéenne » (1994-1998) donne une envergure transfrontalière au suivi de la population du Gypaète barbu. Une coopération franco-espagnole se met en place afin de coordonner les actions de connaissance et de conservation de l'espèce à l'échelle du massif. Les partenaires du réseau « Casseurs d'os », actuellement animé par la Ligue de protection des oiseaux (LPO), couvrent le versant nord des Pyrénées. Les protocoles de suivi, leurs résultats et les études sont mis en commun.

« De part et d'autre de la frontière, des comptages franco-espagnols étaient organisés le même jour, à quatre reprises entre mars et avril, sur les sites de nourrissage en Aragon, Catalogne, Navarre et Pyrénées françaises. L'étude de la structure de la population nous a permis de constater que les juvéniles passaient majoritairement l'hiver côté espagnol » précise Martine Razin, coordinatrice du réseau Casseurs d'Os (LPO).

Avec l'élaboration du plan de restauration régionale du Gypaète barbu (1997-2007), l'État français octroie des moyens pour améliorer la connaissance de l'espèce et engager des actions de préservation en vue de favoriser une évolution positive de sa population.

Un soutien alimentaire hivernal est mis en place sur l'ensemble de la chaîne. « Toutes les semaines, jusqu'en 2007, en accord avec les communes et les services vétérinaires, nous montions à dos d'homme 20 à 25 kg d'os sur l'un des sept sites de nourrissage. On restait quatre heures pour voir si les oiseaux mangeaient » témoigne Charles Gerbet, chef de secteur en vallées d'Aspe puis d'Ossau.

Autre mesure phare de ce plan de restauration : les études de perturbation. Parallèlement au suivi de reproduction, les observateurs du réseau Casseurs d'os notent les activités humaines dans un rayon de 2 km autour des nids. Entre 1998 et 2002, plus de cinq cents données récoltées mettent en évidence la sensibilité des gypaètes au regard de ces activités. Des zones de sensibilité majeure (ZSM) sont définies afin de



préservent leur quiétude en période de reproduction. Elaboré par le Parc national à partir des observations de terrain, l'« Application de localisation des aires de rapaces » (ALAIR) est une interface web cartographiant les zones à l'intérieur desquelles les activités bruyantes sont à éviter. Cette information est ainsi transmise depuis 2015, aux utilisateurs de l'espace sensibilisés et ayant conventionné.

Depuis 2005, l'opération « Vigilance poison » vise à déterminer les causes de mortalité des rapaces nécrophages. Chaque cadavre de « casseur d'os », Vautour fauve, Percnoptère et Milan royal fait l'objet d'une autopsie et de recherches toxicologiques. L'usage illégal de poison et le saturnisme dû aux blessures par balles et à l'ingestion de plombs de munitions sont les premières causes de décès révélées par ces études. La prise en compte nationale de la nécessaire conservation du Gypaète barbu conduit à la poursuite des actions au travers d'un nouveau plan national d'actions coordonné sur les Pyrénées, par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine.

Un volet éducatif est désormais porté par le réseau Éducation Pyrénées vivantes afin de sensibiliser le grand public au Gypaète barbu.

En 1967, cinq couples sont observés dans le Parc national. Cinquante ans après, quinze couples nichent sur le territoire du Parc national et constituent le cœur de la population nord-pyrénéenne. Ces résultats positifs ne doivent pas occulter que le Gypaète barbu est toujours une espèce « menacée d'extinction » (critères UICN).



Jaim, magnifique mâle bouquetin

Le retour du Bouquetin ibérique dans les Pyrénées

La présence du Bouquetin dans les Pyrénées est une très vieille histoire. En atteste la découverte de fossiles datant de 80 000 ans avant nos jours. Sa relation à l'homme l'est presque autant : gibier et représentations sensibles dans l'art pariétal pour les hommes préhistoriques, l'homme ira jusqu'à causer sa disparition des Pyrénées. Autres temps, autres mœurs : conscient de sa responsabilité patrimoniale, l'homme lui permettra de se réapproprier son territoire.

« Voilà plus d'une heure que je fais les cent pas sur le bord de la route en cette fin d'après-midi de juillet 2014. [...] Le dernier appel d'Elena m'indiquait que, partis des environs de Madrid vers 10h, le convoi venait d'entrer en France [...]. Un événement incroyable venait de se produire : des bouquetins vivants, en route pour les Pyrénées françaises, avaient franchi la frontière franco-espagnole » se remémore avec émotion Jean-Paul Crampe, alors chargé de mission sur la réintroduction du Bouquetin au Parc national des Pyrénées.

Le projet de réintroduction du Bouquetin ibérique débute il y a plus de trente ans du fait d'un garde-moniteur du Parc national, initiateur du projet, Jean-Paul Crampe, soutenu et encouragé par Michel Sinoir, directeur adjoint (1989-1994), et par quelques naturalistes et scientifiques.

Evoqué en conseil scientifique le 6 juillet 1968, le projet voit son premier acte officiel apparaître lors du conseil d'administration du Parc national du 27 novembre 1989. L'établissement s'engage à « contribuer à la restauration du Bouquetin ibérique sur le versant français des Pyrénées ».

Les 50 ans du Parc national



Rosa et sa fille

du bouquetin », adhère au projet. La réintroduction du Bouquetin est inscrite comme action prioritaire de la *Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité* pilotée par la direction régionale de l'Équipement, de l'aménagement et du logement Midi-Pyrénées.

De fait, scénario improbable quelques années plus tôt, le ministère espagnol de l'Environnement devient un allié précieux et un acteur efficace de la réintroduction du Bouquetin ibérique, malgré un contexte général espagnol toujours opposé à ce projet notamment dans le milieu de la chasse et des différentes autorités régionales espagnoles.

« Une fois l'appréhension des éleveurs quant à l'innocuité sanitaire du bouquetin sur leur troupeau, et celle des chasseurs sur la concurrence de ce nouvel ongulé sur l'Isard, levées, le projet de réintroduction reçut un accueil favorable des populations et collectivités locales, rappelle Jean-Paul Crampe. Le travail pédagogique mené par les gardes-moniteurs depuis plusieurs années n'y est pas étranger. Au point que la commission syndicale de la vallée de Saint-Savin délibère en 2010, en faveur du retour du bouquetin sur son territoire. »

En 1991, le Parc national publie un premier rapport de faisabilité qui définit la problématique et les modalités d'une réintroduction sur son territoire. Mais côté espagnol, les réticences sont importantes. Le commerce de « trophées » est très lucratif et la concurrence non souhaitée.

La présence de trois dernières femelles vivant à Ordesa (Espagne) mérite que tout soit tenté pour sauvegarder cette souche pyrénéenne. Financé par la communauté européenne, le programme LIFE de « Restauration de la faune pyrénéenne » intervient trop tard, le dernier bouquetin disparaît à Ordesa en 2000.

Tenace et convaincu, le Parc national relance le projet...

En 2008, alors que la situation est au point mort, le Parc national relance le projet par l'élaboration d'une nouvelle feuille de route. Programme d'actions transfrontalier mis en place par le Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, la *Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité* est l'occasion d'élargir le projet à l'échelle des Pyrénées.

Banco: approché par le Parc national, le récent Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, qui avait exprimé sa volonté de réussir « la réintroduction

La consultation publique soumise aux populations en novembre 2012 permet de vérifier l'absence générale d'opposition au projet.

Les pionniers d'une nouvelle population...

Le 10 juillet 2014 au Pont d'Espagne (vallée de Cauterets, Hautes-Pyrénées), en cœur du Parc national, neuf bouquetins ibériques sont relâchés.

Après onze lâchers, plus de quatre-vingts individus s'adaptent à ce nouveau territoire du Parc national et rétablissent les comportements naturels de l'espèce.

Leur colonisation de l'espace montagnard, la naissance de quelques dizaines de cabris, le très bon état et la faible mortalité des individus relâchés sont des indicateurs positifs augurant de la réussite du projet.



Lusma, magnifique mâle bouquetin

Les 50 ans du Parc national

Lis des Pyrénées

À gauche, Olivier Jupille, chargé
de mission flore, en suivi
aster des Pyrénées

L'intérêt accru pour la flore

À la création du Parc national, en l'absence de service scientifique, le Conseil scientifique (CS), ambitionne de « dresser un inventaire aussi complet que possible » du patrimoine naturel du Parc national (1^{ère} réunion du CS – 8 juillet 1968).

Les 50 ans du Parc national

Les intérêts individuels des membres du Conseil scientifique influencent fortement le programme d'acquisition des connaissances naturalistes.

Alors que « les gardes-moniteurs sont chargés de l'inventaire de la grosse faune » (CS - 8 juillet 1968), hormis les observations remontées spontanément par quelques agents férus de botanique, peu, voire pas d'interventions directes sur la flore sont menées par le Parc national. Financées par l'établissement public et sur proposition du Conseil scientifique, des études naturalistes sont externalisées vers des laboratoires de recherche. Des partenariats sont établis avec les universités et mobilisent des laboratoires de terrain (Orédon, Gabas), facilitant le travail.

La connaissance floristique avance, pas à pas. Georges Dupias, l'un des membres du conseil scientifique, réalise la cartographie de la végétation du Parc national dans le cadre de la carte de la végétation de la France. De ses données, il réalise des atlas floristiques du Parc national et rédige le guide « fleurs du Parc national des Pyrénées ». Mais l'intervention des gardes-moniteurs se cantonne pour l'essentiel à de la logistique, hormis pour le suivi de la vesce argentée.

« Seul un ou deux agents par secteur s'intéressaient à la flore, se souvient Charles Gerbet, chef de secteur en vallées d'Aspe puis d'Ossau. Au-delà de nos observations de terrain, nous menions notamment des actions pédagogiques par le biais de sorties scolaires mais aussi du jardin botanique que nous avons créé à Gavarnie. »

En 1978, Jean-Pierre Besson, alors inspecteur de terrain du Parc national en Bigorre, prend en charge la coordination des inventaires. Dès lors, les agents, formés par les membres du Conseil scientifique, participent activement à la connaissance floristique. La création d'un service scientifique s'amorce. « Chaque secteur assurait l'inventaire de certaines espèces emblématiques tels que l'iris, le lis des Pyrénées... Mais cela restait très

ponctuel. Il n'y avait pas le dynamisme qu'il y avait pour la faune par exemple. Ceux qui suivaient la flore se sentaient isolés... » poursuit Charles Gerbet.

L'étude de la flore se formalise par le programme d'aménagement 1981-1985 qui pose la connaissance scientifique en principe directeur du Parc national. Notion importante qui, avec la directive européenne Habitat Faune Flore (1992), donne une nouvelle impulsion au programme de connaissance de la flore. De nouveaux moyens sont octroyés (programme d'aménagement 1998-2002) et la réflexion sur la création d'un conservatoire botanique émerge. Missionné pour ce faire au Parc national, Gérard Largier, actuel directeur du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP), fait alors office de chargé de mission Flore du Parc national (1994-1999): « Une première démarche fut initiée en 1995 afin de rassembler les données d'inventaires relatives à quelques espèces à statut telles que l'aster, l'adonis, la subulaire... La difficulté à cette époque est que la connaissance n'est pas structurée. Faute d'ordinateur, il n'y a pas de base de données facilement accessible. » Grâce à ce premier programme de recherche, les inventaires Flore s'invitent officiellement dans le quotidien des gardes-moniteurs: « Les gardes, observateurs ayant une parfaite connaissance du terrain, font la force du Parc national. Dix jours par an et par secteur furent octroyés aux plus motivés d'entre-eux par la botanique. Dix jours, cela ne semble pas grand-chose mais c'était déjà énorme! »

Les gardes-moniteurs réalisent ainsi des prospections sur vingt-quatre espèces rares et endémiques. « Certains gardes avaient l'œil, Fernand Cassou n'avait pas son pareil pour trouver de nouvelles populations, poursuit Gérard Largier. Le Parc national devait être capable à minima de donner un état des lieux des espèces à enjeu national afin de contribuer à la politique nationale. »

Débutent alors une période faste pour la connaissance scientifique au Parc national. Les dotations du ministère allouées dans le cadre du programme d'aménagement 1998-2002 permettent l'embauche d'un chargé de mission Flore en la personne d'Alain Valadon qui

va développer fortement cette activité puis animer le service connaissance. Le programme concerne désormais une cinquantaine d'espèces emblématiques et induit une formation plus intensive des équipes de terrain. Des mesures de gestion sont mises en œuvre pour la préservation de certaines espèces (aster, subulaire...).

La collaboration entre le Parc national et le Conservatoire national botanique nouvellement créé (1999) permet un important développement de l'activité botanique sur le territoire, avec trois chargés de mission Natura 2000 et une chargée de mission Flore.

Les suivis sont élargis aux habitats naturels, à la fonge... Des suivis de haute altitude (combes à neige, glaciers...) permettent de suivre l'impact du changement climatique.

Après avoir connu un démarrage lent, l'étude de la botanique au Parc national concerne dans un premier temps, essentiellement la flore emblématique. Avec le développement des programmes d'Atlas de la biodiversité communale, l'intérêt se porte désormais, aussi, sur la flore commune constituant également la richesse qui nous entoure.



Vesce argentée

La vesce argentée, espèce précurseur du suivi flore

Endémique des Pyrénées, la vesce argentée mobilise dès 1967, l'attention de Georges Dupias, botaniste du Conseil scientifique, inquiet d'une éventuelle régression de l'espèce pour cause de surpâturage par les isards. La plante est d'ailleurs surnommée « le cresson des isards ». Il organise un déplacement avec des membres du Conseil scientifique sur l'unique station connue, en vallée de Campvielh. Gérard Nogué, alors garde-moniteur en vallée de Luz-Gavarnie, mène de son propre chef un suivi de la population: « *Dès 1981, je montais régulièrement au Campvielh afin de suivre l'évolution de cette station. On appelle ce lieu-dit "lentilla" car le fruit de la vesce argentée ressemble à une lentille... En 1984, j'ai pris l'initiative d'acheter un appareil photographique et, chaque année, de prendre des photos de la station depuis le versant d'en face. Je remontais ces données au siège dans mon rapport annuel. Rien n'était formalisé mais je suis passionné des fleurs de haute altitude.* »

Il s'agit de la première action de suivi flore. Des prospections complémentaires sont menées de façon infructueuse. Muté en vallée d'Aure en 1991, Gérard Nogué poursuit ce suivi de façon ponctuelle: « *Sur cette période de huit années, je n'avais pas constaté de régression de la plante.* »

Des observations ponctuelles avec la prise de quelques photos entretiennent quelque peu le suivi de la population.

Espèce à fort enjeu patrimonial, la mise en place d'un nouveau protocole en 2011 donne une nouvelle dimension à la connaissance de la vesce argentée. L'objectif est de vérifier la compatibilité de sa coexistence avec la faune domestique. En vallée d'Aspe et vallée d'Aure, les gardes-moniteurs dénombrent ainsi annuellement le nombre de pieds de la plante.

Si le suivi de la population montre un impact sur la préservation de la plante, des mesures de conservation pourraient être mises en œuvre.



Aster des Pyrénées

L'aster, cette belle inconnue

Mentionnée dès 1636 dans les catalogues de plantes cultivées au Jardin du Roy, l'aster des Pyrénées n'en est pas moins une plante très recherchée par les botanistes du XIX^e siècle tant les difficultés à l'observer suscite la curiosité. Cette plante endémique des Pyrénées et des Monts cantabriques est particulièrement mal connue...

Au Parc national, une unique station d'aster des Pyrénées est de tout temps connue dans le secteur du Péguyère (Cauterets). Jusqu'à la mise en place de protocoles de suivi de la flore au milieu des années 1990, la connaissance de l'aster se fait au gré des opportunités. « *La découverte par des botanistes, d'une station en vallée de Louron, dans des conditions topographiques et écologiques différentes de celle alors connue à Cauterets, conduisait à l'hypothèse que la population de la Glacière n'était pas forcément typique de l'écosystème de l'espèce, témoigne Gérard Largier missionné au Parc national pour la création du Conservatoire botanique. Dès 1994, nous mîmes en place un programme de prospection et de recueil des connaissances sur l'aster en nous basant sur la littérature, les rencontres avec les botanistes, les recherches en herbiers et bien sûr les prospections de terrain. Il y avait une part de chance dans la découverte mais certains gardes avaient l'œil.* »

Mobilisés, les gardes-moniteurs connaissent des résultats de prospection intéressants, jusqu'à atteindre une dizaine de stations portées à connaissance: « *Les deux stations que j'ai découvertes au Hourat mais également entre le Soulor et l'Aubisque présentaient une importante population de plusieurs centaines de fleurs. Rien à voir avec les stations du secteur de la Glacière* » se remémore Charles Gerbet alors chef

de secteur en vallée d'Ossau. Une cordée encadrée par le Parc national des Pyrénées permet également de trouver de nouvelles populations au Péguyère.

L'aster des Pyrénées bénéficie actuellement d'un plan national d'action piloté par le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. Son objectif est de maintenir la population de l'espèce sur son aire de répartition actuelle en mettant en œuvre des mesures de préservation. Même si son espérance de vie est de 40 à 50 ans, la fermeture des milieux et la cueillette, conjuguées à la consommation par la faune sauvage ou domestique pourraient compromettre les effectifs.

Par exemple, régulièrement depuis 2008, le conservatoire botanique récolte des graines de cette plante rare. Après vérification de leur pouvoir germinatif, elles permettront de la cultiver et de la replanter en cas de besoin. Autre action de gestion conservatoire, sur certaines stations, des cloches ont été apposées au niveau de chaque pied de la plante afin d'éviter les abrouissements et de permettre la récolte de graines.

Sur le territoire du Parc national, l'aster des Pyrénées occupe aujourd'hui une quinzaine de localités de l'aire optimale d'adhésion. Une seule et unique station se trouve en zone cœur, dans la vallée de Cauterets, au sein du site Natura 2000 « Péguyère-Barbat-Cambalès ».

Chaque année, agents du Conservatoire botanique, animateur Natura 2000 de la commission syndicale de la vallée de Saint-Savin et gardes du Parc national y assurent un suivi de la population en procédant au comptage du nombre de pieds.

Le Parc national, acteur de la vie des vallées

Partenaire de proximité, l'implication du Parc national dans la dynamique des vallées a évolué au fil des ans sans jamais se démentir.

Didier Peyrusqué,
garde-moniteur
lors de la transhumance

Participer au développement des activités traditionnelles, préserver et valoriser les patrimoines bâti et immatériel, accueillir le grand public... le quotidien des équipes du Parc national se passe également au cœur de la vie des vallées.

Accompagner le pastoralisme

Malgré la défiance du monde pastoral à l'égard de la création d'un parc national, l'important travail réalisé avec les gestionnaires d'estives permet le maintien et le développement du pastoralisme. La culture pastorale des premiers gardes-moniteurs, enfants du pays pour la plupart, n'est pas étrangère aux relations de confiance qui se nouent.

« Les bergers nous appelaient pour aller porter secours aux bêtes égarées ou en détresse, se souvient Christian Habas, agent du Parc national (1970-2007). J'ai descendu en rappel, des brebis coincées. C'était bien parce que c'était une amitié. »

Essentiellement présent en Béarn, le métier de berger est alors exercé dans des conditions rudimentaires. Afin de pérenniser cette activité, la vie économique qui en découle et de préserver des paysages ouverts grâce au pâturage des bêtes, le Parc national mena un programme d'envergure de rénovation et d'équipement des cabanes pastorales, qu'il finança à hauteur de 70 %.

Laurette Garcia, assistante de l'antenne du Parc national, à Oloron (1968-2003): « De 1974 à 1980, trente-huit cabanes de berger au confort sommaire ont été rénovées en vallées d'Aspe et d'Ossau, en collaboration avec les communes propriétaires. Avec l'appui d'architectes communaux, nous réalisons les plans de ces habitations puis nous menions les consultations auprès des entreprises locales pour la réalisation des travaux. Nous organisons aussi l'héliportage des matériaux. Sans oublier la généralisation de la captation d'eau, l'installation d'abreuvoirs, la mise en place de clôtures de protection, l'entretien

de sentiers... [...] Un travail au quotidien, proche des gens, nous permettait d'avoir un rôle de facilitateurs, apprécié localement. » À partir de 1985, durant une dizaine d'années, le Parc national prend en charge financièrement et techniquement les héliportages de matériel pastoral en début et fin de saison. Une aide précieuse pour la vie des bergers en estive, leur évitant des allers-retours chronophages et physiquement impactants.

Le Parc national en médiateur

Depuis sa création, conscient des interfaces entre la faune sauvage et les troupeaux, le Parc national se pose en médiateur à travers la Commission d'Indemnisation des Dégâts d'Ours. Cette structure, composée de membres du conseil d'administration, indemnise les propriétaires ayant subi des dommages du fait de l'Ours. Appelés par les bergers, les gardes-moniteurs mènent des constats sur le terrain afin d'étudier l'implication de l'ours dans la mort d'une bête. « Avant, la population d'ours était nombreuse en Béarn. En 1969, ce fut un record, nous avons établi 173 dossiers de dégâts d'ours! Nous avons travaillé en toute confiance avec les bergers » se souvient Laurette Garcia.

À partir des années 90, le Parc national des Pyrénées accompagne les services pastoraux, nouvellement créés, sur des actions innovantes: redynamisation du pastoralisme fromager avec la création et la mise aux normes d'ateliers en estives, équipement de cabanes en énergie 100 % renouvelable, gestion pastorale favorable à la biodiversité, sensibilisation des bergers aux enjeux environnementaux, actions en faveur de la conservation d'exploitations agropastorales des zones intermédiaires (conservation des prairies naturelles fleuries, lutte intégrée contre les campagnols...).

En parallèle des crédits d'intervention octroyés pour des opérations spécifiques, le Parc national poursuit son aide de terrain en apportant expertise technique et appui de ses équipes au monde pastoral pour accompagner son développement.



Patou et son troupeau de brebis lors de la transhumance

Les 50 ans du Parc national



La balade circassienne

Valoriser l'identité culturelle au travers d'un territoire

Facettes indissociables d'une mémoire collective, les patrimoines matériel (patrimoine bâti, outils, traces de l'occupation humaine...) et immatériel (savoirs, savoir-faire, langues...) participent à l'expression d'une identité culturelle et territoriale pyrénéenne forte.

Afin de ne pas perdre les éléments identitaires immatériels transmis, pour la plupart, oralement et empiriquement (par le corps et les gestuelles) d'une génération à l'autre, le Parc national entreprend, dans les années 1980, un conséquent travail de recueil des noms de lieux dans la traditionnelle langue du pays: le gascon. Car les noms de lieux d'un territoire racontent son histoire, dans l'intimité du quotidien de ses habitants. « Sous la direction de Jean-Pierre Izans, chargé de mission, les gardes-moniteurs sont allés à la rencontre des bergers, chasseurs, habitants... des gens qui vivaient la montagne. Ici, chacun se repérait grâce aux noms gascons des cabanes, cols, pierres ou rochers... Si tu ne connaissais pas le nom gascon, tu n'étais pas d'ici... relate Gaston Nogué, garde-moniteur. Enfants du pays, nous puissions aussi dans notre expérience personnelle et familiale pour inventorier ces noms qui ont du sens pour le Pyrénéen. »

Complétés par des recherches cadastrales auprès des archives communales et départementales, près de 10 000 toponymes sont collectés sur un territoire de 500 km², de la vallée d'Aspe à la vallée d'Aure.

« Cette mission nous permet de créer ou de renforcer les liens avec la population. C'est aussi ce que souhaitait le Parc national » poursuit Gaston Nogué.

Cet héritage de l'histoire pyrénéenne a fait l'objet du recueil de Marcellin Bérot « la vie des hommes de la montagne dans les Pyrénées », le rendant accessible au plus grand nombre.

Dans le cadre d'une enquête sur les savoirs populaires ayant trait aux plantes médicinales, un inventaire des noms de plantes en gascon est conduit à partir de 1998. La connaissance est alors structurée, portée par la mission de création du conservatoire botanique.



La myrtille (*Vaccinium myrtillus*) connue localement sous les appellations Ajòassa, Avajon, Avalho...

Animer le territoire par la culture

Très ponctuellement, des expériences d'accompagnement culturel sont menées sur le territoire mais un tournant est pris avec la mise en œuvre de la charte du territoire du Parc national des Pyrénées (2012).

Afin de susciter un mouvement culturel au plus proche du patrimoine local, le Parc national s'engage aux côtés de ses partenaires proposant un projet culturel original assurant la transmission d'une culture locale. De nouvelles formes contemporaines d'expressions émergent...

« La commune de Cauterets a défini sa ligne de programmation culturelle afin de valoriser ses patrimoines architectural et naturel, témoigne Marie-Laure Cardenau, du service culturel de Cauterets. Ainsi les spectacles sont au maximum diffusés en extérieur afin de mettre en lumière ces richesses patrimoniales sous un œil neuf. »

Depuis 2013, le partenariat avec la commune donne ainsi naissance à une création artistique: la balade circassienne. « Le caractère exceptionnel d'un spectacle proposé en zone cœur stimule la créativité. Les contraintes imposées par la nécessaire préservation du site sont intégrées au processus de création, elles deviennent inspirantes. Les rencontres avec l'équipe du Parc national sont des moments d'enrichissement mutuel » poursuit Marie-Laure Cardenau.

Mines de Barburet, Été ossalois, Patrimoine en balade (Hautacam, Pierrefitte-Nestolas, Pont d'Espagne)... l'accompagnement technique et / ou financier du Parc national contribue à la dynamique culturelle du territoire.



Valoriser le cadre de vie et le patrimoine bâti

Dès les prémices des parcs nationaux, l'objectif affiché de maintien des populations sur le territoire passe par le soutien de l'activité économique et l'amélioration des conditions de vie. Le Parc national apparaît comme un moyen de rééquilibrer le retard d'équipement des vallées montagnardes par rapport à la plaine. Ainsi, les premières actions planifiées entre 1968 et 1977 sont-elles consacrées à d'importants travaux structurants en zone périphérique tels que l'électrification, la voirie, l'assainissement mais aussi des écoles, bureau de poste...



La fontaine de Villelongue

Financées par de conséquents crédits d'État, elles sont directement initiées et soutenues par l'administration préfectorale. Le Parc national est alors un outil nouveau et spécifique pour le développement du territoire. Cette manne financière apparaît comme une compensation aux communes qui ont mis à disposition les espaces de la zone centrale (actuellement zone cœur). Gérée par une commission d'élus locaux, elle est répartie pour 63 % à l'amélioration des conditions de vie dans les vallées contre 19 % aux opérations de développement touristiques et 18 % à celles relatives à la protection de l'environnement.

La loi de décentralisation (1981) verra le transfert de ces crédits d'État vers des contrats plan État-Régions dès lors gérés par le Parc national. Aujourd'hui encore, organisation unique en France, des commissions composées d'élus du Parc national répartissent ces enveloppes de soutien financier, les techniciens du Parc national accompagnant techniquement

les porteurs de projet. La répartition se rééquilibre alors entre les projets touristiques, de soutien au pastoralisme et de sauvegarde du patrimoine notamment des villages.

Débutent une politique de préservation du patrimoine bâti avec quelques exemples de restauration d'églises (Soulom, Guchan), de place (Bielle)... et la conscience grandissante de l'intérêt de cette richesse patrimoniale que sont les architectures des villages, le petit patrimoine bâti, le bâti pastoral... pour connaître et valoriser le territoire.

« L'intérêt du Parc national pour la préservation du patrimoine bâti, au même titre que le patrimoine paysager, se manifesta notamment en 1975 avec le soutien financier au titre de la zone périphérique, à l'Atelier d'Assistance Architecturale, association créée par les conseillers généraux Urbain Cazaux et Camille Lebreton. Il deviendra en 1978, le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), nous rappelle François de Barros, directeur du CAUE. Cela a permis de produire des études sur le bâti et l'architecture des villages du Pays Toy et de la vallée de Campan. Plus larges qu'un inventaire, elles débouchent sur des ouvrages devenus des outils de sensibilisation des élus et des habitants à leur patrimoine. Sur cette base, les actions de valorisation du patrimoine bâti se faisaient pédagogiques. »

Depuis 1998, des conventions officialisent les missions du CAUE 65 et en suivant celles du CAUE 64. Ils réalisent le recensement du patrimoine bâti sur les vallées du Parc national et les publications. Ils apportent un conseil, au titre du Parc national, aux collectivités du territoire, pour les travaux de restauration et des aménagements en prenant soin de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, des matériaux et du respect de la restauration en lien avec l'architecture de montagne.

« Partenaire du Parc national, le CAUE a toujours été un organisme ressource complémentaire pour l'établissement, sous des formes plus ou moins formelles, au service d'objectifs communs pour apporter des réponses locales. Le CAUE a une mémoire redevable au Parc national depuis son origine » conclut François de Barros.

Depuis 2012 et la mise en place du plan Climat air énergie territorial du Parc national des Pyrénées, un conseil complémentaire est également apporté aux collectivités et plus récemment aux particuliers et aux professionnels engagés dans la marque *Esprit parc national* sur les économies d'énergie et les éco matériaux grâce au partenariat avec SOLIHA, l'ADEME et EDF.



Abbatiale de Saint-Savin

Les 50 ans du Parc national

Requalifier les sites touristiques

Aménager des sentiers, apposer une signalétique, créer des refuges, des Maisons du Parc national, éditer des topoguides... la vocation d'accueil du public du Parc national pour la découverte des patrimoines le conduit à mener une politique d'aménagement qui peut sembler contraire à la protection de la nature. Pourtant, la canalisation du flux touristique laisse de vastes espaces préservés tout en permettant leur découverte au plus grand nombre.

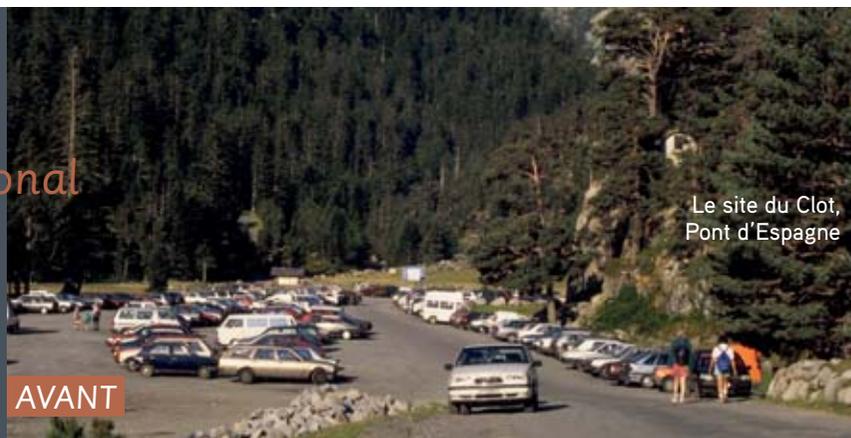
Ce développement d'un tourisme de nature correspond aux attentes des visiteurs qui sont plus de 1,5 million, chaque année, à découvrir le territoire. Abondance de véhicules, bivouac sauvage, cette affluence ne va pas sans certaines problématiques pour les sites les plus fréquentés. Afin de limiter la dégradation du milieu et l'altération du paysage, des aménagements sont entrepris.

Des aires de bivouac délimitées, l'exemple de la Réserve naturelle nationale du Néouvielle

« La route des lacs du Néouvielle pénétrait au cœur de la réserve naturelle. Sans effort particulier, près de 200 000 personnes et 50 000 voitures accédaient à ce territoire naturel d'exception. Cette forte fréquentation dégradait un peu plus sentiers et paysages, dérangeait la faune et posait des difficultés de gestion sur le plan de la police, de l'hygiène ou de la sécurité » rapporte Jean Burre-Espagnou, chargé des aménagements au Parc national (1992-2015).



Le lac d'Orédon avant l'aménagement des zones de bivouac



Le site du Clot, Pont d'Espagne

AVANT



APRÈS

Sans réglementation, les visiteurs vivent la montagne de façon anarchique particulièrement par l'implantation des tentes au gré de leur parcours.

Afin de retrouver le caractère naturel et la dimension paysagère des sites, le Parc national des Pyrénées, gestionnaire de la réserve nationale, a entrepris certains aménagements en partenariat avec les collectivités. Deux zones de bivouac sont instaurées au niveau du lac d'Aubert et du lac d'Orédon. En dehors de ces zones sur la réserve naturelle nationale, bivouaquer est interdit.

Des stationnements organisés, l'exemple du Pont d'Espagne

Le site du Pont d'Espagne accueillait jusqu'à 2 700 véhicules avec la route départementale qui pénétrait sur plus de 4 km à l'intérieur du Parc national.

« Les premières années, aucune réglementation ne s'imposait aux véhicules qui accédaient au Pont d'Espagne. Les voitures stationnaient partout et montaient le plus haut possible, jusqu'au plateau du Cayan, se remémore Michel Aubry, actuel maire de Cauterets. Par le biais d'une société d'économie mixte intégrant les collectivités locales, un travail en étroite collaboration avec le Parc national a permis une intégration optimale des aménagements d'accueil au site. »

Près de dix années d'études et de réflexions sont nécessaires pour finaliser ce projet porté par la direction départementale de l'Agriculture et des forêts. « Malgré les mécontentements des débuts - il fallait changer certaines habitudes... - l'accueil du grand public et le confort de fonctionnement des socio-professionnels s'en trouvent améliorés » conclut Michel Aubry.

En lieu et place des voitures sur le plateau du Clot, vingt ans plus tard, le Parc national réalise un lâcher de bouquetins dans le cadre du programme de réintroduction.

L'aménagement des sites touristiques sur le territoire du Parc national se poursuit. Des projets tels que le déplacement du parking du cirque de Troumouse par la commune de Gavarnie-Gèdre, sont en cours, d'autres tels que la requalification du parking de Bioux-Oumettes par le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques sont à l'étude. L'objectif n'a pas changé : concilier protection de l'environnement et découverte par le plus grand nombre de cette richesse patrimoniale.

Le défi de demain autour de ces grands sites d'accueil, dans un contexte de changement climatique, reste le développement de dispositifs de navettes, de solutions de transports partagés pour réduire la présence de véhicules en haute montagne et l'émission de gaz à effet de serre.

Éduquer et sensibiliser

La maquette de l'univers du Desman réalisée par les enfants d'Ayros-Arbouix

Au même titre que la préservation et la valorisation des patrimoines, la sensibilisation et l'accueil de tous les publics font partie des missions fondatrices du Parc national.

Point rencontre animé par Germain Besson, garde-moniteur

ici
POINT
RENCONTRE
gratuit
avec un garde-moniteur
du Parc national des Pyrénées
Observations et informations
sur le faune et la flore



Observation lors d'une sortie accompagnée par un garde-moniteur, Flavien Luc

Aller au-devant des gens, leur transmettre un savoir, leur faire prendre conscience des richesses alentour est un moyen intemporel de créer du lien avec le territoire...

Informer et sensibiliser le grand public

« Les animations, cela comptait beaucoup. En allant dans les villages, on avait des rapports avec le maire, l'employé communal, le secrétaire de mairie, la ou le président du comité des fêtes. Cela créait du lien » se remémore Gaston Nogué, garde-moniteur en vallée de Luz/Gavarnie.

Le Parc national a toujours privilégié une approche sensible de la nature en cherchant à éveiller la curiosité et l'envie de comprendre.

Les photos et les films que les gardes réalisent dès le début, la plupart du temps à leur initiative, permettent d'organiser dans les villages, des projections gratuites. Ces moments d'échanges contribuent à la

sensibilisation aux richesses patrimoniales des habitants et des touristes, mais aussi à l'acceptation du Parc national par la population.

La création des Maisons du Parc national assied la présence et l'action du Parc national au cœur des vallées. Un espace muséographique, des expositions, des animations, des projections font de ces espaces d'accueil des lieux de vie tout au long de l'année.

La Maison du Parc national, le premier pas vers la montagne

Arrens-Marsous (val d'Azun), Cauterets, Etsaut (vallée d'Aspe), Gavarnie, Laruns, Luz Saint-Sauveur, Saint-Lary Soulan, Tarbes: les Maisons du Parc national et les points d'information du Plan d'Aste, d'Orédon et du Pourtalet proposent aux visiteurs d'ici et d'ailleurs, de découvrir les patrimoines naturels et culturels de chaque vallée. Ainsi, les thématiques des espaces muséographiques diffèrent en fonction des spécificités de la vallée.

« La Maison du Parc national à Etsaut accueille des visiteurs aux attentes très

diverses. Des fidèles, amoureux de la montagne reviennent d'année en année, pour visiter les nouvelles expositions, voir les nouveaux produits et parler des suivis de la faune... Les familles viennent chercher une information plus pédagogique, explique Do Quyên Lam, hôtesse à la Maison du Parc national de la vallée d'Aspe. D'autres recherchent la réglementation en cœur de Parc national pour leur prochaine randonnée, les propriétaires de chien par exemple. En général, ils souhaitent parler avec un garde, lui montrer une photo pour déterminer l'espèce observée... »

Autre cadre, autre moment privilégié: des points-rencontres avec les gardes-moniteurs sont organisés sur le terrain,



Animation à la Maison du Parc national à Etsaut par Bastien Mascarello, service civique

en montagne. Annoncés, ces moments informels sont toujours l'occasion d'échanges passionnés et passionnants avec le grand public: « *les randonneurs se rendent exprès sur les sites pour aller à la rencontre d'un garde ou s'arrêtent par hasard, interpellés par la longue-vue* » complète Do Quyên Lam.

Le Parc national, partenaire de proximité

« *Les habitants des vallées sont nombreux à venir voir les expositions et assister aux conférences. Et s'il y a un animal blessé, ils viennent spontanément nous en informer. L'été, les jeunes vautours qui peinent à s'envoler nous sont signalés. Le Parc national est bien identifié* » conclut-elle.

Le Parc national participe à la vie associative et culturelle valléenne par sa contribution à nombre de festivités locales telles que la fête de la montagne, du fromage... Il contribue également à la déclinaison locale de manifestations nationales ou internationales telles que la nuit de la chouette, la journée de sensibilisation aux vautours...

Au-delà de la période estivale, par le biais de nouvelles animations, une sensibilisation au développement durable est proposée aux habitants en collaboration avec les partenaires (Réserve internationale de ciel étoilé, journée du développement durable...).

Enfin, dans le cadre de programmes de sciences participatives tels que « Vigie-Nature », le Parc national propose aux citoyens de participer à la recherche et la collecte des informations naturalistes qui sont valorisées par les chercheurs. Les observations citoyennes collectées localement permettent de démultiplier l'effort de prospection tout en élargissant l'échelle géographique d'observation. Seuls, les chercheurs ne pourraient acquérir une telle quantité d'informations. Parallèlement, ces protocoles permettent de rapprocher les scientifiques des citoyens.



Atelier "les Animaux de la montagne" animé par Christian Plisson, chef de secteur de la vallée d'Ossau

Éveiller les enfants aux richesses qui les entourent

« *Nous encadrions les enfants en milieu de semaine en ski de fond. Nous amenions les enfants non pas au ski mais à la découverte de la nature* » se souvient Christian Habas, garde-moniteur.

Quel plus beau terrain de jeu que le Parc national pour appréhender la biodiversité et découvrir les patrimoines ?

Ateliers pédagogiques en classe, sorties sur le terrain... dès la création du Parc national, les gardes-moniteurs mènent une action pédagogique en direction des écoles.

Lors de l'élaboration de la charte du territoire (2012), les partenaires ont réaffirmé le rôle prépondérant du Parc national en matière d'éducation à l'environnement auprès des enfants des communes de l'aire optimale d'adhésion (y compris dans les communes n'ayant pas adhéré à la charte).

Action concrète déclinant de cette position: le passeport pédagogique « Mon parcours aux Pyrénées ». Réalisé pour les élèves du primaire et du secondaire par le Parc national, en partenariat avec la Direction départementale des services de l'Éducation nationale, et grâce au soutien financier d'EDF, de la SHER, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de la Région Aquitaine, il est composé du livret « enseignant » et du livret « élève ».

Grâce au livret « enseignant », le professeur définit le projet pédagogique

qu'il souhaite mettre en œuvre avec les gardes-moniteurs et ses partenaires tout au long de l'année scolaire.

La faune, la flore, le patrimoine culturel, le patrimoine paysager et bâti, l'eau, la forêt, le pastoralisme, l'agriculture et le changement climatique sont autant de thématiques que les enfants peuvent aborder en classe et lors de sorties sur le terrain, à l'occasion de trois interventions minimum.

Le livret « élève » présente, pour chaque thème, des connaissances abordées de façon imagée et illustrée afin que les enfants retrouvent dans la nature ce qu'ils ont appris à l'école.

Il a été décliné en version numérique pour les élèves du secondaire.

À ce jour, près de mille quatre cents enfants du primaire ont reçu « Mon parcours aux Pyrénées ».



Cadeaux des enfants pour les 50 ans du Parc national, les cailloux forment un cairn



Les 50 ans du Parc national

Des journées collectives

Moments d'échanges festifs, le Parc national organise ou participe à des journées thématiques afin que les enfants prennent conscience de leur environnement pour mieux l'apprécier et participer à sa préservation.



Animation lors de la caravane du Desman

La Caravane du Desman des Pyrénées

Début juin 2016, plus de six cents enfants de la vallée des gaves (Hautes-Pyrénées) sont partis à la découverte de ce drôle de petit mammifère.

À l'occasion de trois journées, avec le soutien de la Direction départementale des services de l'Éducation nationale des Hautes-Pyrénées, ils ont découvert

le Desman au travers d'une quinzaine d'ateliers proposés par le Parc national, les structures d'éducation à l'environnement et les artistes locaux: moulages d'empreintes, utilisation de matériel de suivi, contes, films, enquêtes de terrain, parcours sensoriel, théâtre... et en point d'orgue: la réalisation d'une sculpture géante de Desman.

Organisée dans le cadre du programme européen LIFE + Desman, coordonnée par le Réseau Pyrénées Vivantes hébergé et animé par la LPO, le Parc national des Pyrénées et le Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées, cette animation contribue à une meilleure appropriation par les enfants du patrimoine qui les entoure.

Les scolaires fêtent le Parc national des Pyrénées

En juin 2017, de la maternelle au collège, les écoles du territoire ont célébré de la plus belle des façons le 50^e anniversaire du Parc national en participant, en montagne, à une journée d'animations et d'ateliers créatifs, artistiques, naturalistes, scientifiques ou culturels animés par le Parc national et ses partenaires, structures d'éducation à l'environnement et artistes locaux.

Une journée par vallée, voire deux pour la vallée d'Ossau où les écoles ont répondu massivement... soit sept journées pour accueillir près de 1700 enfants.



Le sentier d'interprétation du lac du Tech

Le Parc national des Pyrénées, un joyau accessible à tous...

Parce que la beauté de la nature se doit d'être partagée avec le plus grand nombre, le Parc national des Pyrénées fait de l'accessibilité pour tous un enjeu fort.

L'objectif est de proposer aux enfants et adultes en difficulté sociale ou physique, de développer leur autonomie au cœur de la nature, et de découvrir des sites exceptionnels comme la richesse du milieu montagnard.

Le Parc national, précurseur dans l'accessibilité pour tous

Pour Jean-Paul Cournet, animateur du comité Handisport 65 (2002-2016): « *le Parc national est un lieu privilégié pour les personnes en situation de handicap. Qu'elles souffrent de déficience motrice, auditive, visuelle ou mentale, elles peuvent y trouver de l'information et surtout être autonomes dans leur découverte.* »

Depuis 2004, investi dans l'accueil des personnes en situation de handicap, le Parc national propose un large panel d'actions soutenues par le mécénat GMF.

Ainsi, les Maisons du Parc national ont été adaptées afin de répondre à leurs besoins et leur proposer des outils de découverte de la nature. Pentes d'accès à moins de 4 %, films en audiodescription et sous titrés, documents en braille et en caractères agrandis, maquettes, mises à disposition de boucles auditives...



50^e anniversaire: les enfants de la vallée d'Aspe réalisent l'emblème du Parc national

Les Maisons du Parc national d'Arrens-Marsous, Cauterets, Etsaut, Laruns, Saint-Lary Soulan et Tarbes ainsi que les points d'information du Pourtalet (64) et du Plan d'Aste (65) sont labellisés « Tourisme & handicap » pour les quatre familles de handicap.

Des sentiers d'interprétation proposent des aménagements adaptés aux personnes handicapées. Bornes audio, écritures braille, empreintes en résine, tables d'orientation... ils proposent une immersion dans la nature en toute autonomie, permettant la découverte des arbres et des arbustes de montagne (Etsaut) ou du patrimoine naturel et culturel (sentiers d'interprétation de la vallée du Tech élaborés en partenariat avec la commune d'Arrens-Marsous et EDF).

« Les aménagements de la vallée du Tech m'ont permis d'accéder à nouveau à la moyenne montagne ! rapporte Jean-Paul Cournet, en situation de handicap moteur. Le dispositif mis en place est remarquable. Quel que soit votre handicap, il vous permet de déambuler le long des sentiers, en autonomie. L'autonomie est ce que nous avons perdu et que nous recherchons au quotidien... Nous vivons l'expérience de la montagne grâce aux tables d'interprétation et, loin d'être un détail, des câbles relient la table à l'élément naturel : découvrir et ressentir. »

Les grands espaces n'ont pas été oubliés !

Surplombant le cirque de Gavarnie, le refuge d'Espuguettes est facilement accessible aux personnes à mobilité réduite, en deux heures grâce à des



Sortie en montagne avec les détenus de la Maison d'arrêt de Pau

joëlettes. La conception du refuge leur permet une circulation facilitée.

La route qui mène du col des Tentes au Port de Boucharo à Gavarnie propose aux personnes en situation de handicap mental, moteur ou auditif, une immersion à 2200 mètres face au cirque de Gavarnie et la Brèche de Roland. Ce sentier d'interprétation réalisé par le Département des Hautes-Pyrénées en collaboration avec le Parc national, sensibilise à la lecture des paysages, les échanges transfrontaliers et la géologie.

Dans le cadre de son programme d'animations estivales, le Parc national propose des sorties sur le terrain sur des itinéraires faciles et accessibles. Des gardes-moniteurs et des hôtesses ont été formés à l'accueil adapté aux personnes handicapées, une hôtesse connaît désormais le langage des signes. « Pouvoir aller en altitude permet aux anciens montagnards comme moi, de retrouver des ressentis différents de ceux éprouvés en plaine » conclut Jean-Paul Cournet.



Le sentier d'interprétation de la Maison du Parc national à Etsaut

Le Parc national, un lieu d'expérience à part

Conscient de l'intérêt éducatif de la montagne, le Parc national organise en partenariat avec les structures référentes, des actions d'insertion pour les personnes en situation sociale délicate.

Ainsi, des sorties en montagne encadrées par les gardes-moniteurs sont organisées en partenariat avec la Maison de la montagne (Pau).

Les « ateliers relais » dans les Hautes-Pyrénées sont l'occasion pour des enfants en voie de rupture scolaire d'être engagés dans un processus de resocialisation et de réinvestissement dans les apprentissages.

Le Parc national accompagne chaque année des détenus hommes et femmes en fin de détention de la Maison d'arrêt de Pau pour faciliter leur réinsertion.

Enfin, le Parc national met en œuvre des chantiers d'insertion (réhabilitation de cabanes pastorales, chantiers de débroussaillage...) avec des jeunes en difficulté pour faciliter leur réinsertion dans la vie professionnelle.



Objectif Ayous 2007 : des personnes en situation de handicap découvrent le lac d'Ayous

Les 50 ans du Parc national

Engagés dans un projet de développement durable, les élèves du collège de Luz Saint-Sauveur ont symboliquement clôturé l'année.

Les nouveaux défis du Parc national

Une nouvelle loi relative aux parcs nationaux est adoptée à l'unanimité des deux chambres parlementaires.

Marc Empain, chef du secteur de Cauterets au Parc national, lors d'une animation de l'Atlas de la biodiversité communale sur la commune de Ayros-Arbouix

Afin de prendre en compte les évolutions sociétales intervenues depuis la loi fondatrice des parcs nationaux de 1960, la nouvelle loi relative aux parcs nationaux est adoptée à l'unanimité des deux chambres parlementaires.

Promulguée le 14 avril 2006, elle présente deux conséquences majeures :

- La rectification du décret de création du Parc national des Pyrénées du 23 mars 1967. Le décret de 2009 n'apporte que peu de modifications. La composition du conseil d'administration donne désormais davantage de pouvoir et une plus grande représentativité aux acteurs locaux.
- L'élaboration d'une charte du territoire.

Une gestion nouvelle par le dialogue

Outil de gestion et d'animation des vallées, la charte du territoire ambitionne de renforcer l'appropriation du Parc national par les élus et de donner une véritable consistance à la politique de développement durable menée par l'établissement depuis sa création. Comment ? En donnant la parole aux acteurs du territoire.

La charte est un « projet fédérateur autour d'une thématique commune, partagée par tous : le développement durable. Cette charte sera la vôtre, aidez-nous à l'élaborer » écrit Georges Azavant, président du conseil d'administration du Parc national (1999-2009) dans la « lettre de la charte » diffusée à tous les habitants du territoire en 2009.

L'appel est lancé. L'élaboration de la charte passe par une nouvelle forme de concertation et de nouveaux partenariats. « La charte devra être un équilibre entre développement raisonné et préservation. L'homme devra demeurer au centre du projet. Son cadre de vie, ses activités et son patrimoine seront préservés. Ce projet s'inscrit dans les préoccupations d'aujourd'hui afin de conserver demain un

patrimoine pour tous » introduira Roland Castells, maire de Bagnères-de-Bigorre.

Des rencontres avec les communautés de communes et les pays contribuent à identifier les thématiques abordées lors des réunions de concertations organisées durant trois années.

- Des groupes de travail constitués de trois cents acteurs du territoire (socio-professionnels, élus, habitants...) sont animés autour de sept thématiques : patrimoine naturel et paysager, patrimoine culturel, éco-responsabilité, tourisme durable, eau, forêt, agriculture et pastoralisme. Cent cinquante réunions sont l'occasion d'un foisonnement d'idées, faisant émerger des propositions d'actions concrètes. Chaque conseil municipal désigne des référents « charte » qui font le lien avec les groupes de travail et le Parc national.
- Dans chaque vallée, des réunions publiques se tiennent à chaque étape clé de l'élaboration de la charte.
- Le président du conseil d'administration du Parc national, André Berdou, son directeur, Gilles Perron ainsi que l'équipe technique du Parc national présentent aux quatre-vingt-six conseils municipaux du territoire le projet et les idées qui émergent.

Peut-être grâce à ce travail collaboratif pour lequel chaque mot est pesé, l'enquête publique (janvier 2012) n'apporte que peu d'amendements.

Approuvée en Conseil d'État le 28 décembre 2012, la charte du territoire du Parc national des Pyrénées 2012 -2027 présente 340 actions. Dans une logique de solidarité écologique entre la zone cœur et l'aire d'adhésion, elle définit, pour le cœur du Parc national, dix-neuf objectifs de protection des patrimoines naturel, culturel et paysager, et pour l'aire d'adhésion, trente-six orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable dans un souci permanent de soutien aux populations locales.

Le temps de l'adhésion

Dès le printemps 2013, soixante-trois communes des Pyrénées-Atlantiques (douze) et des Hautes-Pyrénées (cinquante et une) ont adhéré à la charte du territoire. Un premier plan d'actions 2014-2017,

adopté par le conseil d'administration, cible trente-six actions prioritaires à mettre en œuvre.

Chaque collectivité locale et le Parc national signent une convention d'application qui précise un programme d'actions locales (Atlas de la biodiversité communale, actions de transition énergétique, actions d'amélioration du cadre de vie...).

Tous les trois ans, les communes n'ayant pas encore adhéré, en ont la possibilité. C'est ainsi qu'en 2016, les communes de Bielle, Bihères-en-Ossau et Borce rejoignent cette dynamique collective.

En 2018, un nouveau plan quadriennal sera présenté.



Une marque inspirée par la nature

« *Esprit parc national, c'est révéler la beauté des choses, des êtres...* » : exprime Jean-Louis Gioveri, hébergeur et restaurateur des Perchades, à Bihères-en-Ossau, établissement bénéficiaire de la marque *Esprit parc national*.

Vous êtes un amateur de nature et de bien-vivre ? Un consommateur privilégiant l'économie locale et l'échange avec ses acteurs ? Vous souhaitez découvrir les patrimoines de territoires d'exception ?



Miel "Le rûcher d'Arrens-Marsous" bénéficiaire de la marque *Esprit parc national*

Les 50 ans du Parc national

Les produits et services bénéficiaires de la marque *Esprit parc national* sont faits pour vous!

Esprit parc national est la marque nationale, déclinée au plan local, créée en soutien des activités économiques des territoires par les dix parcs nationaux français fédérés par Parcs nationaux de France.

Engagement, authenticité, respect, partage, vitalité, les valeurs incarnées par la marque *Esprit parc national*

En consommant un produit ou service bénéficiaire de la marque *Esprit parc national - Pyrénées*, vous avez la certitude qu'il a été imaginé, conçu et développé par des hommes et des femmes du territoire soucieux de préserver et valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Depuis le lancement de la marque à l'été 2015, le conseil économique, social et culturel (CESC) du Parc national des Pyrénées a entériné le marquage de produits et services de quatre-vingt-dix acteurs locaux (artisans, structures touristiques et agriculteurs). « *Le nombre important de bénéficiaires en seulement deux années reflète le dynamisme de notre territoire. Dans une société de consommation poussée à l'extrême, l'attachement au développement durable est réel. La marque Esprit parc national atteste de l'engagement des professionnels dans les valeurs des parcs nationaux. Elle valorise leur savoir-faire et leur idée de l'accueil* » souligne Élisabeth Médard, présidente du CESC du Parc national.



Textiles en laine des Pyrénées par "La Carde" bénéficiaire *Esprit parc national*

Les filières Esprit parc national-Pyrénées

- L'artisanat
- Les hébergements
- La restauration
- Le miel et les produits de la ruche
- Les produits de la cueillette
- Les produits issus de l'agroalimentaire
- Les sorties découvertes du patrimoine
- Les séjours packagés
- Les sites de visite

Une marque commerciale, mais pas que...

« *Le travail autour de la marque Esprit parc national présente un double objectif: proposer au visiteur une complémentarité de l'offre et une diversité de produits et services, intimement liés à un espace naturel remarquable et aux savoir-faire, mais aussi développer un réseau partenarial entre les bénéficiaires de la marque. L'attractivité de notre territoire s'en trouve renforcée* » poursuit Élisabeth Médard.

Pour ce faire, le Parc national accompagne les socio-professionnels dans la promotion de leurs produits et services et dans l'évolution de leurs pratiques. Des journées thématiques et techniques (réintroduction du Bouquetin ibérique, démarche « habitat et matériaux écologiques »...) et des journées de travail collectif sont organisées. Elles associent les acteurs économiques dans une démarche environnementale, de partage de connaissances et d'expériences, tout en créant des synergies entre les filières. C'est ainsi que le miel ou la viande de bénéficiaires se retrouve sur la table des restaurateurs...

Riche de sens, la marque *Esprit parc national - Pyrénées* est un atout de promotion de la destination « Pyrénées ».

www.espritparcnational.com

 [espritparcnational](https://www.facebook.com/espritparcnational)



Inventaire lors d'un ABC par Rolland Camviel, technicien patrimoine au Parc national et Dominique Rossier, des Amis du Parc national

L'Atlas de la biodiversité communale

Historiquement centré sur la connaissance des espèces rares et emblématiques du cœur du Parc national, l'intérêt général et les suivis scientifiques ont longtemps négligé la biodiversité commune qui nous entoure. Pourtant, celle-ci nous rend de nombreux services sur les plans économique, social ou culturel.

Impulsée par la loi de 2006 relative aux parcs nationaux, la volonté d'une meilleure prise en compte de la biodiversité a progressivement vu le jour dans les vallées, en zone d'adhésion. Le programme de l'Atlas de la biodiversité communale initié en 2010 par le Ministère de l'Écologie, répond à cette prise de conscience collective. Dès 2012, soucieuses de valoriser leurs patrimoines naturels et paysagers, six communes s'engagent dans cette démarche.

Instaurer un dialogue

L'Atlas de la biodiversité communale (ABC) est un point de départ pour instaurer un dialogue entre élus, gestionnaires, habitants et naturalistes pour une meilleure prise en compte collective de la biodiversité, notamment dans les politiques publiques et l'aménagement des territoires.

Durant trois années, des inventaires minutieux sont menés par le Parc national et ses partenaires. Au-delà de ce premier cercle d'experts, tout le monde est invité à prendre part aux observations à l'aide d'outils nouveaux comme les sciences participatives. Des initiatives voient le jour pour que petits et grands, amateurs

éclairés ou habitants simplement curieux de nature puissent contribuer à mieux connaître le patrimoine communal.

« La commune d'Arrens-Marsous a fait partie des premières communes à souscrire au programme Atlas de la biodiversité communale, rappelle Viviane Artigalas, maire d'Arrens-Marsous. Il s'intègre parfaitement dans notre démarche globale de protection et valorisation de notre environnement afin de sensibiliser les habitants sous un angle ludique. Citoyens adultes et publics scolaires ont été invités à participer aux inventaires mais aussi à

mieux connaître les richesses environnantes lors d'animations telles que le loto oiseaux ou la Nuit de la chouette. Chacun peut alors prendre soin à sa mesure, de ce patrimoine commun qui participe à l'attractivité du territoire au profit de tous. »

Une fois compilées et analysées, les données récoltées font l'objet de la rédaction d'un livret. Il dresse un portrait détaillé de la commune, présentant son histoire humaine, paysagère... ainsi qu'une sélection des espèces observées... Une attention particulière est portée à la vulgarisation, tout en permettant aux

initiés de réaliser de belles découvertes et de s'émerveiller de ce patrimoine commun de biodiversité.

1156 espèces inventoriées sur Bazus-Aure

Accous, Arrens-Marsous, Ayros-Arbouix, Bazus-Aure, Bescat, Betpouey, Etsaut, Gaillagos, Guchen, Lau-Balagnas, Louvie-Soubiron, Saligos-Vizos, Tramzaïgues : en 2017, treize communes du Parc national ont souscrit à l'Atlas de la biodiversité communale.



L'engagement dans la lutte contre le changement climatique

Sentinelles de l'environnement, le Parc national s'est pleinement approprié la lutte contre les effets du changement climatique.

À partir de 2010, le Parc national réalise l'état des lieux des émissions de gaz à effets de serre sur son territoire. Il a fait apparaître que les activités du territoire émettent en CO² l'équivalent de 66 000 fois le tour de la Terre en voiture.

En découle le Plan climat énergie territorial 2015-2020 établi en concertation avec les acteurs du territoire et le soutien financier de la région Midi-Pyrénées et de l'ADEME. Le double objectif est de réduire les gaz à effet de serre et d'adapter le territoire au changement climatique.

Quelques actions du Parc national financées par l'ADEME et le programme pour la Transition énergétique pour la croissance verte.

Atténuer la pollution lumineuse

Co-gestionnaire de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) du Pic du Midi aux côtés de la Régie du Pic du Midi et du syndicat départemental d'Énergie 65, le Parc national des Pyrénées participe aux actions de lutte contre la pollution lumineuse de ce territoire.

Pour l'obtention du label RICE, une opération « Gardiens des étoiles » a permis de réaliser un état initial de la qualité du ciel étoilé en 2014. Reconduites en 2017, toujours avec l'aide de plusieurs gardiens de refuges, les mesures effectuées durant l'été permettront de suivre l'évolution de la pollution lumineuse.

Dans le cadre du programme de restauration des trames écologiques, Adap'Ter (Adaptation des territoires), le Parc national a missionné le bureau d'études Dark Sky Lab pour élaborer une cartographie novatrice de la pollution lumineuse des vallées à l'échelle du lampadaire, degré de précision inégalé. À terme, l'objectif est d'y intégrer des données naturalistes de suivis d'espèces afin d'identifier les seuils de pollution lumineuse à partir desquels on constate des nuisances dommageables pour la biodiversité. Des protocoles sont à l'étude.

Sensibiliser le grand public, un levier déterminant d'économie d'énergie

Le Parc national s'investit, en partenariat avec l'ADEME et EDF, dans la sensibilisation du grand public, habitants (nuits de la thermographie, défi Familles à énergie

positive) et visiteurs (sensibilisation des bénéficiaires de la marque *Esprit parc national*) et scolaires (animation du défi Classe à énergie aux collèges).

Accélérer la rénovation des bâtiments

Le Parc national facilite la rénovation énergétique en apportant conseil et financements :

- auprès des structures publiques : soutien financier à la rénovation des bâtiments publics avec l'utilisation de matériaux biosourcés et soutien technique via les conseillers en énergie partagés portés par les syndicats départementaux 64 et 65 ;
- auprès des privés : conseil via la plateforme de rénovation énergétique de la communauté de communes du Pays d'Oloron et prochainement en vallée des Gaves.

Adopter l'éco-attitude même en altitude !

Grâce à des fonds « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte », le Parc national a doté le territoire de voitures électriques en auto-partage avec les collectivités partenaires, et de vélos électriques en prêt gratuit aux habitants, disponibles sur demande (contact : 05 62 54 16 40).

Afin d'identifier des actions de mobilité alternatives à la voiture, le Parc national réalise une enquête auprès des habitants et des travailleurs. Un tirage au sort désignera le gagnant de produits *Esprit parc national*.

Retrouvez le questionnaire sur www.pyrenees-parcnational.fr

La fête du Parc Saint-Lary Soulan

samedi
26
août
2017



PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

Animations - Concerts - Gratuit

www.pyrenees-parcnational.fr
[facebook/parcnationaldespyrenees](https://facebook.com/parcnationaldespyrenees)

